

PARLEMENT WALLON
SESSION 2007-2008

COMPTRENDU ANALYTIQUE

Séance publique de Commission
**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme,
de la Ruralité et de la Politique agricole**
Jeudi 20 décembre 2007
(extrait)

**INTERPELLATION DE M. THISSEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA
RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LE REFUS DE LA COUVERTURE
DE LA VESDRE DANS LE CADRE DU PROJET DE FORUM INVEST »**

M. le Président. – Signalons que la question orale de Mme Cassart sur « le projet de centre commercial Forum Invest à Verviers » est transformée en question écrite.
Par ailleurs, ont demandé à se joindre à l'interpellation de M. Thissen, Mme Dethier-Neumann, MM. Stoffels, Borsus et Pire.

M. René Thissen (cdH). – Le projet Forum Invest à Verviers, dont tout le monde a entendu parler, a conduit depuis de nombreux mois à des débats extrêmement passionnés, voire houleux, en particulier à cause du fait que ce projet implique la couverture partielle de la Vesdre. Un projet de revitalisation économique de Verviers et plus particulièrement de son centre ville, ne peut que rencontrer l'adhésion de l'ensemble des responsables économiques et politiques, à tout le moins quant au principe. Mais, chacun le sait également, les meilleures idées peuvent être mises à mal à cause de modalités de mise en œuvre inadéquates.

L'administration communale de Verviers a eu le mérite de se préoccuper de l'avenir du centre de sa ville et a entamé des négociations avec un promoteur immobilier. Les autorités ont négocié avec un seul promoteur, Forum Invest. Depuis le début des négociations, celui-ci a pris l'option de proposer un projet avec une couverture d'abord très importante et ensuite plus réduite, de la Vesdre.

Au fil du temps, certains ont développé l'idée selon laquelle ne pas accepter ce projet, ce serait se conduire en irresponsable et même, devoir assumer la faillite du centre ville. Pourtant, à ce jour, je n'ai entendu personne refuser de prendre des mesures importantes pour ramener et développer le commerce au centre de la ville tout en cherchant à rénover les quartiers environnants.

Mais, et c'est le nœud du problème, pas n'importe comment ni à n'importe quel prix pour les générations futures.

On aurait d'ailleurs pu croire que, tant les responsables politiques verviétois que les promoteurs, s'entoureraient de toutes les garanties pour pouvoir construire sur un terrain qui ne leur appartenait pas.

Dès le mois de mai, j'interrogeais votre collègue le Ministre Courard sur les critères retenus par la ville de Verviers dans le choix qui a dû s'opérer en ce qui concerne le promoteur ainsi que sur l'organisation d'une consultation populaire demandée par plus de 7000 personnes.

Bien sûr aussi, j'abordais la question de la couverture de la Vesdre telle qu'envisagée et qui a des implications en terme de gestion et d'entretien des cours d'eau. Je reprends ce que je disais : « *Cette démarche est étonnante à plus d'un titre alors que de nombreuses villes s'attachent à découvrir et redonner vie à leurs rivières qui sont encore couvertes. Verviers qui se veut capitale de l'eau projette de couvrir la Vesdre qui est le symbole de l'histoire, du vécu social et du paysage de la ville.* »

Dans sa réponse à mon interpellation, le Ministre Courard confirmait le rejet de la demande de consultation populaire en invoquant le fait que le projet ne concernait pas la ville de Verviers

puisqu'il se situait sur la Vesdre qui échappe à son autorité. Ceux qui avaient voulu empêcher la consultation populaire mettaient ainsi en pleine lumière un fait passé inaperçu ou considéré comme secondaire : seul le Ministre de l'Environnement est compétent pour octroyer des autorisations de construire sur un cours d'eau.

Ceux qui regrettaient la décision du Ministre Courard d'empêcher la consultation populaire se sont soumis.

Suis-je retourné vers le Ministre Courard pour le traiter d'irresponsable ? Non. Ai-je traité les responsables communaux verviétois de fossoyeurs de la citoyenneté parce que la consultation populaire était refusée ? Non. Ais-je déclaré que la décision ministérielle était purement politicienne ? Non.

En visite à Verviers il y a 15 jours, vous avez, Monsieur le Ministre, fait des déclarations qui ne sont pas passées inaperçues.

Très clairement, vous avez indiqué que vous refusiez le recouvrement de la Vesdre ou de toute autre rivière en Wallonie, pour des raisons écologiques et environnementales. Si je comprends bien le sens de cette déclaration, il s'agit là d'un élément de politique générale du Gouvernement wallon.

Vous savez que vos déclarations ne sont pas restées sans suite puisque le Bourgmestre Desama manifestement surpris par vos propos, a immédiatement indiqué qu'il ne manquerait pas, je cite, « *d'alerter ses camarades du Gouvernement wallon* », indiquant qu'il s'agissait d'une position irresponsable frisant l'incident politique. Je vous avoue ma surprise à la lecture de telles déclarations qui donnent l'impression de la poursuite de pratiques politiques que l'on croyait révolues. Depuis, de nombreuses déclarations venant de toutes parts, tentent de réduire votre prise de position à une attitude purement politicienne et partisane.

On nous dit que si un autre promoteur se manifestait, les acquisitions déjà réalisées par Forum Invest deviendraient des chancres urbains. Comme si les promoteurs n'allaient pas tout revendre s'ils se désengagent !

Que répondez-vous à ces accusations ?

Quelques jours plus tard, la presse confirmait qu'au Gouvernement wallon, vous restiez, Monsieur le Ministre, en quelque sorte « maître » sur la Vesdre.

En effet, toujours selon la presse, aucun des Ministres interrogés n'a remis en cause vos déclarations sur le refus de la couverture de la Vesdre. C'est donc une compétence qui vous revient pleinement, tout en sachant que le Ministre Daerden s'est prononcé sur le projet de revitalisation urbaine et que le Ministre Antoine sera, le cas échéant, appelé à se prononcer en recours sur le permis unique de l'implantation commerciale. Dès lors, au vu des déclarations qui ont été faites ces dernières semaines, pouvez-vous nous confirmer que vous disposez du soutien de l'ensemble du Gouvernement ?

Comment comptez-vous garantir le maintien de cette position dans le temps, au-delà de cette législature même ?

C'est, me semble-t-il, un élément dont devront tenir compte les autorités communales dans ce dossier. Ce qui serait irresponsable, c'est de laisser le promoteur poursuivre son projet pour le bloquer en fin de parcours.

Complémentairement, s'il s'avérait que le projet est remanié ou qu'un autre projet voie le jour, apporterez-vous votre collaboration pour mener à bien un plan d'ensemble qui rencontre les objectifs économiques de revitalisation du centre de Verviers ? Si oui, sous quelles formes ?

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Le 7 décembre dernier, vous vous êtes exprimé dans le dossier Forum Invest, dossier qui occupe l'arrondissement de Verviers depuis quelques mois. Vous n'êtes pas le premier Ministre à être interpellé sur le développement de cette revitalisation du centre ville. Votre Collègue Philippe Courard a déjà vécu des moments hauts et d'autres bas avec la consultation populaire annoncée aux citoyens et attendue jusqu'à aujourd'hui.

Vous vous êtes exprimé en faveur de l'eau, en faveur de l'environnement, en faveur de la vie qu'un cours d'eau au centre ville peut engendrer, en faveur de la communication, du tourisme, des loisirs sportifs et culturels, de la convivialité dont l'eau est un acteur primordial.

Vous vous êtes donc opposé au recouvrement de la Vesdre par un centre commercial gigantesque. Pouvez-vous nous en dire plus sur votre déclaration ? Quels sont les droits et compétences qui vous ont permis ce choix ? Sur quelle analyse vous êtes-vous basé ?

Vu l'âge de la loi qui cadre notre définition de l'eau (elle date de 1967 et un arrêté de police allant dans le même sens date de 1970) et vu que l'administration de la Région wallonne, en la personne

de M. Francis Lambot, a fait une note visant l'importance à considérer la transposition en droit wallon de la Directive cadre de l'eau et la codification de l'eau en Région wallonne, je me permets de soumettre une résolution visant à renforcer l'unité urbanistique entre les Régions. En effet, les différentes Régions de ce pays connaissent des règlements différents et la Wallonie, sur ce point, n'est pas la mieux lotie.

Même si je vous souhaite de rester Ministre longtemps, vous n'êtes pas éternel. Aussi serait-il plus prudent de prendre des mesures visant à mieux protéger juridiquement nos cours d'eau.

M. Edmund Stoffels (PS). – Ce dossier n'est pas uniquement un dossier de fond. Il y a bien évidemment un bras de fer politique qui ne peut être occulté. Mon intervention se bornera à s'intéresser uniquement, non pas au contenu, mais à la forme de ce dossier qui peut avoir des impacts importants pour notre Région.

Je ne vais pas revenir sur le type de consultation populaire à mettre en place. Dire que celle-ci aurait été empêchée me semble un raccourci inadmissible.

Nous sommes au beau milieu de la procédure, mais avant que la décision ne soit prise, cette dernière a déjà été annoncée publiquement. Une façon de faire qui peut avoir des conséquences importantes. En effet, l'arrêté ministériel doit logiquement se fonder sur les études d'incidence ou l'avis de la DGRNE. Or, aucune des deux n'existait au moment où la décision a été prononcée.

Monsieur le Ministre, pour certains, vos propos publics pourraient être considérés comme une consigne donnée à ceux qui doivent prendre les décisions. Avec votre annonce publique, n'ouvre-t-on pas une voie aux recours ?

En effet, le promoteur est en droit de se poser des questions. N'a-t-il pas été induit en erreur ? Surtout au vu d'un dossier de revitalisation de la ville dans lequel on peut lire qu'un recouvrement partiel de la Vesdre pourrait être envisagé à Verviers. Ce dossier de revitalisation a reçu l'approbation de la Région wallonne et une convention a été agréée sur base de celui-ci. C'est ensuite sur base de cette convention que le promoteur a développé son projet. Ne peut-il pas alors considérer avoir été induit en erreur ? Quelle est la co-responsabilité de la Région dans cette affaire ?

Le Gouvernement a-t-il maintenu sa cohérence par rapport au projet nouveau ? Ou y a-t-il eu un changement de position qui aurait dû être exprimé autrement ? Il semblerait que pour cette décision, vous ayez le soutien du Gouvernement. Quel est alors le type de décision prise par le Gouvernement ?

La manière dont le dossier est géré peut avoir des conséquences sur d'autres investisseurs. Si le promoteur concerné par le projet Forum Invest peut introduire un recours, ce sera un signe négatif pour l'ensemble des investisseurs qui s'intéressent à ce type de dossier.

Je le rappelle, mes questions ne concernent que la forme, la procédure, et non le fond du dossier.

M. Charles Pire (FN). – Concernant la consultation populaire, le motif évoqué par le Ministre Courard ne me semble pas concluant. Les Verviétois vivent avec la Vesdre et ont le droit de la contempler toute nue. Mon parti défend la consultation populaire.

Pour le reste, je me réjouis que l'on redécouvre, en Wallonie, les rivières et les ruisseaux.

En ce qui concerne les centres commerciaux à Verviers, il n'y a pas qu'une seule manière de développer un telle infrastructure. Un peu de créativité, de grâce.

M. Willy Borsus (MR). – J'aurais aimé quelques éclaircissements sur la procédure quelque peu curieuse que vous avez adoptée.

En août 2006, le Collège accordait un permis socio-économique à Forum Invest. Pour que le projet se concrétise, plusieurs autres autorisations étaient bien entendu nécessaires, certaines relevant de votre autorité.

Alors que la procédure était toujours en cours, vous vous êtes rendu à Verviers pour y émettre un avis négatif quant à la couverture de la rivière.

Quelles sont les raisons de votre refus ? Quels motifs ont été évoqués ?

Pourquoi vous êtes-vous prononcé d'un point de vue environnemental sans avoir reçu l'avis de votre administration ? N'avez-vous pas risqué un vice de procédure par ces déclarations hâtives ? N'êtes-vous pas sorti de votre devoir de réserve ?

Y a-t-il des éléments nouveaux qui vous ont conduit à cette prise de position ? Vous avez parlé du cours d'eau ayant un rôle de lien social et de développement urbain. Pourriez-vous développer votre conception ?

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – En tant que Ministre de l'eau, j'assume pleinement toutes les responsabilités.

Verviers est la capitale wallonne de l'eau, M. Thissen l'a très bien rappelé.

Recouvrir une rivière ou un ruisseau est une politique du passé. Aujourd'hui, il n'est plus envisageable de recouvrir un cours d'eau sous prétexte que celui-ci est sale. Deux milliards d'euros ont été investis, ou le seront bientôt, pour des structures d'épuration visant à améliorer la qualité de nos cours d'eau. Par ailleurs, se multiplient aujourd'hui les projets de dé-couvrement.

Comme l'indique le Code de l'eau, l'eau fait partie du patrimoine commun. Il faut en assurer la pérennité et préserver les éco-systèmes aquatiques. Le Code de l'eau indique aussi qu'il faut promouvoir l'utilisation durable de l'eau, que celle-ci doit être valorisée comme une ressource économique mais aussi comme un élément primordial de la santé, de la salubrité et de l'alimentation. Autant de principes qui doivent être traduits au quotidien. Il faut passer de la parole aux actes. Autant de principes auxquels le Gouvernement ne peut bien sûr qu'adhérer.

Je voudrais réaffirmer que notre or bleu n'est pas à vendre. Il s'agit d'un bien public à protéger. Il n'est pas question de le céder à des opérateurs privés, même en partie. D'autre part, le recouvrement d'un cours d'eau est un non-respect des obligations européennes prises en la matière. Prendre une telle décision pourrait se traduire, au bout de quelques années, par une injonction de démontage de projets. À qui alors reviendrait une telle charge ? Au promoteur ou à la Région qui a autorisé cette construction ?

Aujourd'hui, nous sommes dans un mouvement qui tend à valoriser les cours d'eau. C'est notamment le cas de la ville de Madrid qui doit procéder à une réouverture de ses cours d'eau. Il s'agit d'une mesure importante du point de vue environnemental mais aussi du point de vue économique, social et touristique. À une autre échelle,

Tubize va ré-ouvrir une cinquantaine de mètres au cœur de la ville, laissant ainsi apparaître une portion de cours d'eau. Je suis persuadé qu'il est possible de conjuguer les impératifs environnementaux et économiques.

M. Stoffels, j'ai beaucoup de respect pour votre travail. Cependant, aujourd'hui, j'ai l'impression de découvrir un nouvel Edmund. Vous qui avez toujours un avis sur tous les sujets, vous vous contentez aujourd'hui de m'interroger sur la forme. Vous qui êtes un homme de fond, cela m'étonne.

Je vous rassure, la forme est bien respectée. Je me suis exprimé pour l'ensemble de la Région wallonne. J'ai rencontré les différents protagonistes du dossier et je leur ai dit ce que je viens de vous dire. Couvrir une partie de la Vesdre dans la capitale wallonne de l'eau, cela me paraît inconcevable.

Par ailleurs, j'ai demandé que l'on étudie comment la réglementation en la matière pourrait être améliorée afin que la sécurité juridique soit accrue. Il faut cependant savoir qu'une grande sécurité existe déjà grâce aux différents textes de la Région wallonne. Pour être rassuré, j'ai tout de même demandé que l'on puisse procéder à une étude complète.

Au travers du dossier de Forum Invest, il y a beaucoup de passion. Je pense qu'il faut surtout mettre en valeur notre patrimoine naturel. Je n'ai toutefois pas hésité à indiquer que mon attention par rapport à la ville de Verviers resterait intacte et que, dans la mesure de mes compétences, je serai très attentif et ouvert à tout nouveau projet. Je pense entre autres que des investissements de notre part pourraient être réalisés vis-à-vis de ce cours d'eau touristique, notamment à travers une signalétique adaptée ou d'autres dispositifs.

Verviers est, et doit rester, la capitale wallonne de l'eau.

Pour en revenir aux procédures, rassurez-vous, il n'y a aucun problème par rapport aux études. Je me suis exprimé globalement sur le territoire de la Région wallonne. Reste juste le permis unique sur lequel M. Antoine devra, à son tour, s'exprimer. Je rappelle enfin que la Vesdre est un cours d'eau de catégorie 1 et qu'il est donc la propriété de la Région wallonne.

M. René Thissen (cdH). – J'ai bien entendu votre message. Vous avez confirmé ce que j'avais pu comprendre. Lorsque vous vous êtes exprimé à Verviers, c'était au nom de l'ensemble de la Région.

Je suis heureux que, dans cette enceinte, jusqu'à présent, personne n'ait abordé le dossier de manière politique. Localement, il y a un combat politique, je le comprends. Mais ici, nous avons eu le recul nécessaire. M. Stoffels et M. Borsus ont évité de se prononcer sur le fond de la question et M. Bayenet est d'ailleurs allé dans le sens du Ministre.

J'espère qu'à Verviers, ceux qui sont amenés à prendre des décisions vont réaliser qu'il est temps d'envisager un changement d'orientation. Il n'est pas trop tard. Le dossier tel qu'il est actuellement ne passera pas.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Il était important de porter ce débat à un niveau de compétence différent où chacun n'est pas impliqué directement. Il faut bien avouer que les communes sont parfois dépassées par la force financière des promoteurs qui sont souvent équipés d'une artillerie juridique qu'une commune ne peut se permettre. Souvent, les communes sont acculées dans leur choix. C'est le rôle de la Région d'intervenir, non seulement en ce qui concerne les installations commerciales, mais aussi relativement aux cours d'eau.

La Ville de Verviers n'est pas la seule à pouvoir décider de ce qu'elle veut faire de la Vesdre. Elle n'est pas la seule ville autour de ce cours d'eau.

Notre débat s'est porté sur la forme, mais il ne faut pas oublier le fond. Ne dérivons pas trop vers l'aspect technique des choses.

Enfin, en ce qui concerne l'eau, d'autres régions du pays avancent plus vite en matière de législation. La Wallonie a besoin d'un système qui protège tous ses cours d'eau.

M. Edmund Stoffels (PS). – C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté les interventions précédentes.

M. le Ministre, votre argumentation est un ensemble de considérations politiques générales sur la problématique des cours d'eau. Par contre, hier, dans la presse, j'ai pu lire une prise de position bien plus tranchée par rapport à une demande précise. Je pense que cette prise de position prématurée peut avoir des conséquences en matière de jurisprudence administrative et impliquer la responsabilité de la Région wallonne.

Si la politique que vous décrivez est celle de la Région wallonne, il aurait fallu se prononcer sur le projet de revitalisation au moment où celui-ci faisait l'objet de considérations.

Enfin, sur la Directive européenne, pourriez-vous nous dire de quand celle-ci date ?

J'ai bien pris note de votre intervention. Vos propos concernant Verviers et votre envie de soutien aux éventuels futurs projets de la Ville me semblent très constructifs.

M. Charles Pire (FN). – Je pense que l'attitude d'un Ministre qui affirme clairement sa position n'est pas peccamineuse par rapport à la collégialité gouvernementale. Je me demande pourquoi ces personnes poursuivent dans un sens déterminé alors qu'elles peuvent modifier le projet. En tout cas, vous avez raison de ne pas confondre le béton envisagé sur la Vesdre avec le Ponte Vecchio de Florence.